52me Année — Nouvelle série — N° 39 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 3 francs 19 OCTOBRE 1946.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an, 135 francs
C. C. P. Marseille 156-36
Téléphone 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 10 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

Le Référendum

Par 9.139.549 OUI contre 8.094.394 NON le peuple de France a ratifié la nouvelle Constitution.

Dans les Basses-Alpes, il y a eu le 13 Octobre, 23.857 OUI contre 8.235 NON.

A Sisteron, le résultat du Référendum donne : Inscrits 2.377 ; votants 1395; suffrages exprimés 1350; OUI : 1.093 ; NON : 257 ; abstentions : 1.027.

Le peuple français s'est donné un régime définitif. Son choix ne pouvait, il est vrai, faire de doute. La démocratie a, dans le pays, des racines trop profondes pour qu'on ait pu imaginer un instant une autre solution. Le provisoire, dans lequel nous avons trop longtemps vécu, prend fin. En ce sens, le référendum est une victoire.

Cependant cette Constitution ne pourra entrer en vigueur qu'après l'élection du Président de la République par les deux Chambres réunies en Congrès. En attendant cet évènement qui, selon les prévisions n'aura pas lieu avant le 15 Décembre prochain, le gouvernement provisoire restera en fonction. Dès que le Président de la République aura été élu M. Bidault lui remettra la démission de son gouvernement et un nouveau Ministère sera constitué selon les modalités prévues par nos nouvelles institutions.

La IVe République est née.

Le Projet de Reconstruction de Sisteron

et de plusieurs autres Villes publié à l' « Officiel »

Par arrêté paru au « Journal Officiel » a été pris en considération le projet de reconstruction de Marseille, Six-Fours-la-Plage, Miramas, Corbières, Ristolas, Saint-Chaffrey, Puy Saint-Pierre, Villard Saint-Pancrace, Le Pouzin et Sisteron.

Nous sommes heureux d'enregistrer cet évènement qui vient combler le vœu de tous les Sisteronnais, notamment des sinistrés, qu'ils soient partiels ou totaux. Nous comprenons très bien que la reconstruction de nos immeubles détruits ne commencera pas en cette fin d'année, mais le fait de voir notre pays compris dans le régime de la reconstruction nous donne du courage et l'espoir de le voir reprendre vie à condition encore que ces grands travaux ne soient pas tardifs et finalement renvoyés aux calendes grecques.

Nous espérons mieux que celà et pour peu que nos représentants au Parlement interviennent auprès du Ministre de la Reconstruction, nous pourrons voir au cours de l'année 1947 le commencement de ces travaux.

M. Charles TILLON

MINISTRE DE L'ARMEMENT

sera à SISTERON AUJOURD'HUI

Aujourd'hui Sisteron recevra la visite de M. Charles Tillon, Ministre de l'Armement.

M. le Ministre, qui sera accompagné de M. Pierre Girardot, député des Basses-Alpes, arrivera à Sisteron aux environs de 12 heures et sera officiellement reçu par la Municipalité. Il déjeunera à Sisteron, y passera l'après-midi, y dinera et couchera, après avoir donné le soir à 18 heures, un Grand Meeting dans la Salle des Variétés.

Sur un joli « Pendant »

au chant de "Magali" et de la "Tant Amade"

O Magali, ma Tant Amade
Mette la Teste au fenestroun
Escoute lei aqueste aubade
De Tambourinn et dou Violounn
Ei plein d'estelles... eilamounn

Je ne sais si au courant de l'été un petit nombre de personnes a prêté quelque attention au centenaire passé complètement inaperçu ou à peu près de l'auteur si peu connu de la gente Mazurke avec son « Scherzo » si coquet... Alleng qué l'ouro s'avanço !

Et pourtant ce n'est guère un mérite, si mince et si secondaire que d'avoir su trouver un « pendant » et une sorte de réplique à ce joli chant de Magali qui n'a point pâli et à la célèbre « Aubade » de la Tant Amado.

Et c'est pourquoi nous voudrions ajouter ici un hommage de souvenir et un témoignage direct de notre éloge à celui qui sut nous donner cette autre inspiration et nous faire passer — mon Dieu oui — de ce petit fenestrounn joli, si joli, aux mêmes rythmes provençaux et aux pas de danse gracieux et fins de la Mazurke « Soute lei pinns...»

L'autre soir l'on vous en donna pour votre prix d'entrée des Pas de Danse et des Pas de Danse. Les pas, les plus fougueux des nouveaux lanciers de notre Quadrille La Mazurke « Soute lei Pinns » « Canto Cigalo » « Lou Vinn de Sisteroun » et sans parler de cet autre pas de scottiche et qui fut un peu plus flottant que le reste. Quelle variété dans ce programme vraiment copieux et que vous n'avez pas oublié. Aussi, mes chers lecteurs, je n'ai point reculé devant les longueurs répétées de quatre ou cinq articles successifs et à peu près sur les mêmes thèmes, pour vous rappeler cette brillante partie préparatoire et qui vous fut donnée — à tort ou à raison — comme un prologue de musique ancienne.

Ce soir fameux du bal du Quadrille et suivit bientôt — vous en souvenez-vous — de ses atomiques « Ta ra boum » les plus fous et les plus échevelées, les plus libres « lupercales » romaines et les « Evohé » les plus grecques, n'auraient été jadis que de la frime à côté de nos trémoussements les plus rythmiques et de nos gesticulations les plus endiablées

Il faut que jeunesse se passe, s'étourdisse et s'amuse et vienne s'en fourrer jusque là, jusque la, comme disait la « Métella » de la « Vie Parisienne » je vais m'en fourrer jusque là ! !

Et quant à moi, ce n'est qu'avec un regard d'envie ou de regret que je me mis à considérer philosophiquement ces folâtres ébats et dans ces accueillantes colonnes de ce journal j'ai voulu m'évertuer seulement à vous parler une fois de plus de mes éternels « dadas » rêve, poésie lyrisme éperdu et jusqu'à vous célébrer l'Ambroisie de ce bon vin ligau avec ses « S'encigaleren » les plus imagés. S'encigaleren avant dé Canta... S'encigaleren avant dé Dansa !

Je m'étais donc laissé aller avec quelque bonhomie un peu simpliste et naïve, et une sorte d'ingénuité presque innocente à vous donner ce qui est toujours assez périlleux, mes adéquates et très incomplètes définitions de ce mot étrange et bizarre du S'encigaleren.

Et à mon sens et comme l'avait compris notre cher Paul Arène, assez peu supect en cette matière, s'encigaleren devait seulement signifier « attraper une cigale », mais vous m'entendez bien, à la volée, dans l'air chaud qui « grésille » et dans cet air si pur où elle s'égosille, la poursuivre ainsi jusque dans la nue ardente et jusque dans les nuages ou sur quelque résille de nos genêts d'or... Alors que pour certains s'en tenant au contraire aux plus positives et très prosaïques réalités attrapper une cigale — vous l'avez deviné, n'est-ce pas — veut dire tout bonnement attraper tout autre chose et une de ces « pompettes » noires et carabinées, une sanglante « Pituite » et autre chose en « uite ». Et bien non, vous ne me verrez pas lâcher le mot et je me souviens à ce propos de cette fine comédie des « Vignes du Seigneur » où le personnage le plus emméché savait encore garder un certain ton de cérémonie et loin du hoquet repoussant et dégradant de l'ivresse, et laide et sale, hélas, comme nous sont toujours travesties, rabaissées, ravalées au niveau commun des hommes, nos belles songeries, nos belles rêveries de poète et comme elle s'est fâcheusement accréditée, la légende tenace et mensongère de ce pauvre Paul Arène s'adonnant à des beuveries et à des libations répétées de portefaix Il s'était vengé lui-même de ces perfides et basses accusations avec sa jolie comédie des 2 Ilotes. L'Ilote spartiate et de la triste Lacédémone et l'Ilote Athénien et dans son génie, et ne sachant point ni tituber ni rouler par terre, mais continuer à jouer du Téorbe et de la flute légère.

Et bien non, mille fois non, s'encigaleren ne signifie pas « s'ivrognasser » car je m'en voudrais d'oser me servir, sous ma plume, d'une autre expression synonyme et dont la consonnance triviale m'a toujours fait reculer de dégout.

Amis lecteurs, s'encigaler n'est pas se saouler. Tant pis c'est pour la rime que je vous ai enfin laché le mot cru. S'encigaler, c'est s'ennivrer de la divine griserie, et celle-là n'est pas du tout à la portée de tout le monde et de toutes les soifs épaisses et lourdes et au dernier degré de cette objection dernière avec des lèvres avinées ou bien avides et gloutonnes. De la saoulerie, eh bien non, pas çà.

Et tenez, ce bon poète dont je vous parlais aussi l'autre jour, et l'auteur trop peu connu de cette danse gracieuse que l'on nous escamota pour d'autres exercices, s'ennivrait-il lui aussi ? l'auteur de la Mazurke s'ennivrait-il également et comme il faut, mais du jus de sa treille et du jus de sa vigne et de son petit clos pareil à celui de Phalère de l'Hote Athénien, J'ai du l'écouter l'autre semaine ce petit panégyrique sur ce poète campagnard et rustique et qui n'était pas si inférieur ni si mineur que celà. Poetæ minores !

Et je vous rappelais que l'on avait inauguré cet été, sans grand fla-fla mais au milieu d'une élite provençale son buste de souvenir. Et sur un emplacement presque prestigieux et dans un retrait de cette longue chaine des Baux, avec son magnifique et superbe promontoire et tout au dessus des plaines du silence et de la méditation J'aurai voulu vous retranscrire l'autre jour ce remarquable passage de mon journaliste-poète et qui fit au mois d'Août dernier son petit reportage.

Le poète de la Mazurke était né dans ce petit village près du clair ruisseau transparent des Arcoules, au pied de la chaine des Baux et qui s'appelle le « Paradou ». Charles Rieux, au nom si peu répandu, lorsqu'il vous arrivera d'écouter ou de réentendre sa « Mazurke » aux fraiches ritournelles et d'avoir l'oreille agréablement caressée par sa fine musique, n'oubliez pas que cet écrivain délicat et modeste voulut borner ses seules ambitions à ne pas quitter sa terre maternelle et son sol natal et à rester aussi le petit Paul Arène ou le petit Daudet de son coin de Provence et de l'Alpille bleue.

Hippolyte SUQUET.

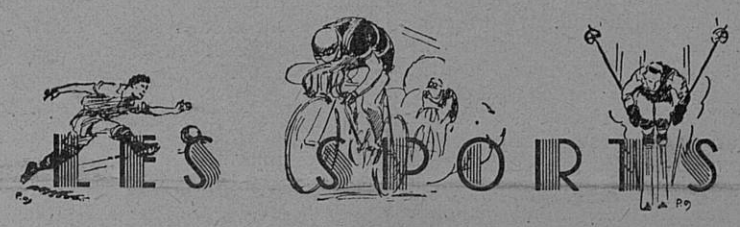

SISTERON-VELO

Sisteron-Vélo bat U. S. Méenne par 6 buts à 5

Dimanche dernier, Sisteron a gagné, pour la première fois de la saison l'Union Sportive Méenne en championnat 1re division. Le score indique suffisamment que la partie fut jouée avec l'idée de vaincre de part et d'autre.

Dans les 5 premières minutes de jeu Sisteron se voit mener par 2 buts à zéro par l'incapacité du goal qui, jusqu'à la fin, ne fera pas de grandes étincelles. Cependant Sisteron, émoustillé, prend le contrôle de la balle et, avec quelques individualités arrivera à la mi-temps sur le score de 5 buts à 2 en faveur du Sisteron-Vélo.

Après le repos, l'U. S. Méenne veut avoir la direction du jeu mais n'y parviendra pas. Sisteron jouera avec ardeur et, grâce à la belle partie du goal des Mées, les locaux ne marqueront plus qu'un but, cependant que leurs adversaires arriveront à faire encaisser au goal Sisteronnais trois nouveaux buts. La fin arrive sur le score de 6 buts à 5 en faveur de Sisteron.

Les Sisteronnais ne doivent leur victoire qu'à un jeu qui fut dans l'ensemble assez bien compris, mais c'est surtout à la rapidité avec laquelle ce match fut joué.

Bon arbitrage d'un amateur.

Demain les deux équipes se déplaceront à Oraison en match de Coupe de Provence, contre les équipes de la localité. Départ du Siège, Bar Léon, rue de Provence.

PING-PONG

Le tournoi local de Ping-Pong de fin de saison s'est terminé Dimanche matin par la victoire du favori Henri Lamy.

Voici le classement actuel : 1er Lamy ; 2e Tron ; 3 Maimone ; 4e Dussaillant ; 5e Aubry ; 6e Machemin ; 7e Midol ; 8e Andine ; 9e Bardonnanche ; 10e Castro.

Ce classement n'est pas définitif et est appelé à être modifié. En effet tout joueur à la faculté de défier le joueur classé immédiatement au-dessus de lui en un match en 5 manches. S'il gagne il a droit automatiquement au classement à la place du vaincu.

A noter l'absence de Pierre Daydé non classé, qui a du s'absenter au cours du tournoi et qui est parmi les trois meilleurs joueurs de Sisteron

TENNIS-CLUB SISTERONNAIS

C'est Mme d'Anoville qui vient de remporter le tournoi féminin de fin de saison de la société en battant, par 9-7 et 6-2 Mlle Brun.

Cette semaine se sont disputés les quarts de finale du tournoi masculin opposant Jean Machemin à Pierre Colomb qui avait battu Castellan par 8-6 et 7-5 et Georges Machemin à Jean Aubry.

Colomb a gagné par 6-3 et 6-4 et Georges Machemin a battu Aubry 3-6 6-2 et 6-4.

La demi-finale aura lieu la semaine prochaine.

PEDALE SISTERONNAISE

GRAND PRIX DE CLOTURE
Dimanche 20 Octobre, à 14 heures

Dimanche à 14 heures, la Pédale Sisteronnaise fera la clôture de la saison cycliste avec une épreuve sur route réservée exclusivement aux coureurs de la société. Tous les coureurs, sans exception, doivent être présents au départ.

Cette épreuve sera le dernier tour d'essai pour les jeunes qui doivent disputer le 1er Pas Dunlop 1947.

Ce jour ils prendront le départ en ligne avec leurs ainés. La Pédale Sisteronnaise ose espérer que l'un de ces jeunes doit tenir tête aux meilleurs car, après la préparation faite pendant toute la saison, ils doivent égaler leurs anciens.

Cette dernière course verra la rentrée de Chastel, après trois mois d'arrêt par le stupide accident que tout le monde connait. Nous souhaitons à Chastel, champion des Basses-Alpes 1946, d'avoir retrouvé son coup de pédale du Championnat de Provence, c'est alors qu'avec Léone Antoine, Léone Thomas, Guy et peut-être Zuchet, nous assisterons à une belle journée de manivelles.

Cette manifestation sera placée sous la surveillance du nouveau manager de la société qui suivra la course d'un bout à l'autre. A l'arrivée il y aura félicitations et critiques à chacun selon ses aptitudes.

Le manager de la société, M. Ganteaume, inconnu du public sisteronnais, mais connu du cyclisme régional, est une vieille gloire provençale qui nous revient. Ami d'équipe des Curtel, Alibert, Gros, Ducerisier, etc. Ganteaume a couru toutes les internationales d'après 1918 et, avec un pareil directeur, sans aucun doute la saison 1947 sera favorable à l'équipe de la Pédale Sisteronnaise.

Parcours et itinéraire pour Dimanche 20 Octobre :

Sisteron, rue de Provence, 14 h.; Le Poët 14 h.25; Monteglin 14 h 40; Laragne 14 h 45; Mison 14 h 55; Sisteron, tour de Ste-Ursule 15 h 10; Le Poët 15 h 30; Monteglin 15 h 45; Laragne 15 h 55 ; Mison 16 h 10 ; Sisteron 16 h 30 Arrivée devant le bureau Louis Frères (Gendarmerie).

***

AVIS

La Société Cycliste « La Pédale Sisteronnaise » avise tous ses membres, actifs, bienfaiteurs et honoraires que des membres de la Société passeront Dimanche matin pour encaisser les cartes de la saison 1946.

Il est rappelé que l'anniversaire de la société est le 10 Novembre. Ce jour-là un banquet sera servi à tous les membres et un bal sera offert à l'issue du banquet. Ce bal, entièrement gratuit, sera réservé aux membres de la société.

Le Comité de la Pédale Sisteronnaise s'excuse auprès des personnes à qui l'on n'aurait pas présenté la la carte de sociétaire de bien vouloir les retirer au siège, Bar Léon, avant le Samedi 9 Novembre dernier délai.

Pour l'entrée au bal, la carte de sociétaire sera seulement exigée.

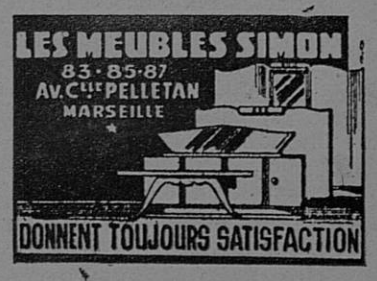

© VILLE DE SISTERON

CHRONIQUE LOCALE

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil s'est réuni le 8 Octobre sous la présidence de M. Paret, Maire

Le procès-verbal de la précédente séance n'ayant donné lieu à aucune observation est approuvé à l'unanimité par le Conseil qui aborde ensuite l'ordre du jour.

Une suite favorable est donnée à une demande de cession d'une parcelle de terrain communal formulée par un artisan de la Ville, ancien prisonnier et sinistré. Une demande d'augmentation des redevances dues pour la traction du corbillard est prise en considération. L'augmentation de la redevance due par la Commune pour le balayage de la Ville n'a pu être prise en considération, l'adjudicataire ne s'étant engagé que pour un an à cause de l'instabilité des prix. Une révision récente des traitements des employés Municipaux ayant été décidée, une demande d'augmentation d'un employé a été rejetée. La révision des taxes d'abatage a été envisagée et il a été fixé une taxe uniforme pour toutes les viandes abattues, qu'elles soient consommées ou non dans la localité.

Devant l'augmentation sans cesse croissante du coût de la vie, le prix du repas de la cantine scolaire est fixé à quinze francs. M. le Maire est autorisé à signer une police d'assurance responsabilité civile.

Doléances

Le chemin de Soleilhet est devenu impraticable, raviné par les orages, il n'est plus qu'une piste de cailloux roulés Sa remise en état est urgente Les usagers de ce chemin ont la fâcheuse impression qu'on les oublie un peu ; ils peuvent pourtant fournir l'argument classique qu'ils paient leurs impôts comme tout le monde.

On a fait des aménagements à Sisteron-Ville. On en fait encore : un stade gazonné avec gradins, très bien, parfait. Cependant les gens de la campagne eux aussi, ont droit aux loisirs et à certaines commodités : comment peuvent-ils se rendre en ville, souvent à bicyclette, par une voie aussi dégradée ?

Ne pourrait-on pas y affecter une équipe d'Allemands ? Un empierrage serait évidemment souhaitable, mais en tout cas, il est de toute nécessité de creuser des rigoles afin de détourner les eaux de pluie.

Nous espérons que les autorités responsables, une fois averties, agiront.

F. B.

Il y a un an...

Il y a un an, le 11 Octobre que Jean Hérold Paquis payait sa dette à la Société.

Condamné à mort le 17 Septembre par la cour de justice pour trahison il subit son châtiment, crânement, au fort de Châtillon sans prononcer un mot. J'ai assisté à ce procès, un des premiers grands procès de l'épuration et me suis entretenu cinq minutes avec le criminel tandis que la cour délibérait.

Hérold regrettait le chemin qu'il a suivi et surtout de n'avoir jamais eu personne auprès de lui pour bien le conseiller.

Mais, pour l'avoir eu deux ans à mon service, en 1933 et 1934, je sais qu'Hérold était dominé par un grand besoin d'argent. Sa nature, dépensière à l'excès, l'entrainait vers les pires extrémités et l'ont fait successivement trahir ses différents employeurs

Son livre de jeunesse *Coups Durs*, son premier roman, témoigne, pour l'avoir écrit à dix-huit ans, d'un talent incontestable, mais déjà d'une certaine aigreur de la vie, en même temps que de sa première trahison : celle de sa famille.

Intéressant document à tous les points de vue qui permet de concevoir l'évolution d'une vie pleine d'aventures et qui finit mal, parce que le talent d'Hérold n'a pas été par lui, mis au service du bien !

André CAQUANT.

N. D. L. R. — Par un privilège spécial « Coups Durs » de Jean Hérold est en vente (50 francs) à la Librairie Lieutier qui a pu se réserver quelques exemplaires de cette rare édition.

POUDRE D. D. T.
DROGUERIE BERNARD

CLOTURE DU STADE. — Le Conseil prend connaissance de diverses protestations émanant d'artisans et commerçants de la Ville occupant des locaux situés au haut du Pré de Foire faisant ressortir que l'édification de cette clôture apporte une gêne.

La Municipalité décide qu'elle ne saurait mettre entrave à une réalisation qui a pour but de retenir dans notre Ville une jeunesse qui est toujours à l'affut de l'attrait des grandes Villes et menace de déserter en grand nombre nos petites cités. La Municipalité, malgré ses innombrables difficultés, aidera les Sociétés Sportives par tous les moyens dont elle dispose et en félicite les dirigeants.

TERRAINS DE L'USINE. — A la suite des accords conclus en 1928 la Commune de Sisteron avait obtenu le bénéfice d'une option lui permettant l'acquisition, moyennant le versement d'une somme fixée par avance, des terrains sur lesquels se trouve l'usine de carbonite. Dernièrement la Ville de Sisteron a fait notifier à la Société Alais, Froges et Camargue, propriétaire de ces terrains, la décision prise par la Municipalité de faire jouer en sa faveur cette option selon les clauses des accords susvisés. Cette décision n'a pas été sans production d'une réaction immédiate de la firme propriétaire qui demande que la somme primitivement fixée soit mise en concordance ave la plus value de la valeur des terrains sans tenir compte bien entendu, de la plus value des avantages concédés par la Ville de Sisteron en contre partie de cette option. On ose espérer que les pouvoirs publics et nos députés qui sont au courant de cette affaire ne laisseront pas la Ville de Sisteron seule se débattre dans cette lutte du pot de terre contre le pot de fer, cette affaire dépassant le cadre local puisque l'Etat est propriétaire de bâtiments d'une valeur se chiffrant par dizaine de millions sur les terrains en question.

COLLEGE DE GARÇONS ET DE JEUNES FILLES. — Une autre question très importante est ensuite à l'ordre du jour. C'est la question de nos Collèges.

Après avoir reçu un premier avis annonçant la fusion des deux Collèges, la Municipalité, huit jours après la rentrée, n'a pas encore reçu confirmation officielle que le statut-quo avait été maintenu. Cette situation qui parait paradoxale et qui est cependant réelle n'a pas facilité la mise en état des classes et a compromis grandement le recrutement des élèves de notre Collège de Jeunes Filles

CONSTRUCTION DE BAINS-DOUCHES. — La construction d'un établissement de bains-douches est décidé. Un homme de l'art sera chargé de l'étude rapide d'un projet qui, après avis du service de l'Urbanisme, sera envoyé à l'approbation. Ce projet sera financé par un emprunt et fera surement l'objet d'une subvention de l'Etat. Il n'est pas douteux que malgré la perspective des charges nouvelles cette réalisation sera favorablement accueillie par une population qui se trouve, du fait du bombardement, dans une situation de vie et d'hygiène de plus en plus précaire. Souhaitons qu'aucune embuche vienne une fois de plus faire obstacle à l'effort accompli par la Municipalité pour apporter un peu plus de bien-être à notre population.

Association des Prisonniers de Guerre. — *Section de Sisteron.* — Les anciens Prisonniers de Guerre de la Section de Sisteron qui désirent assister au Congrès Départemental à Manosque le Dimanche 27 Octobre 1946, sont priés de vouloir bien se faire inscrire de toute urgence, avant Jeudi 24, dernier délai, à Marcel Lieutier, libraire, Sisteron.

TUE-PUNAISES
DROGUERIE BERNARD

COURS COMMERCIAUX. — La Directrice du Collège Moderne informe les familles que les cours commerciaux fonctionneront à partir du Lundi 21 Octobre. Se faire inscrire auprès de Madame la Directrice.

DON. — A l'occasion de son mariage avec Mme Jeanne Labeyrie, domiciliée à Toulon, M Bontoux Clément, apiculteur à Sisteron, a versé la somme de 700 francs à répartir comme suit : 500 francs pour la Société du Sou des Ecoles Laïques et 200 francs pour la Société La Libre Pensée « La Raison ».

Avec nos remerciements nos meilleurs vœux.

Sapeurs-Pompiers de Sisteron. — A l'occasion du mariage de sa fille Odette avec M. Jean Savonet, M Elie Richaud, boucher-expéditeur père de la mariée, a fait don à la caisse de la subdivision des Sapeurs-Pompiers de Sisteron, de la somme de 500 francs.

La subdivision des Sapeurs-Pompiers de notre ville remercie très sincèrement le généreux donateur et adresse ses meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

AVIS

M. JOUVE, négociant en charbon, invite sa clientèle de lui remettre le plus rapidement possible, les cartes de charbons, ces cartes lui étant nécessaires pour être approvisionné immédiatement.

L'EXPOSITION FRUITIERE. — Lundi, jour de la foire de St-Domnin, avait lieu à Sisteron une exposition fruitière qui remporta un beau succès, tant par sa présentation que par la quantité et la qualité des produits exposés. Cette exposition avait lieu face à la poste et offrait à l'admiration des passants les formes pleines de beaux fruits à la peau saine et diversement colorée.

Il y avait des pommes, des poires, des figues, du raisin et jusqu'à des grenades délicatement entr'ouvertes. On ne savait quoi le plus louer : pour les pommes, l'éclat rouge de la robe vernissée des Calville ou des Jonathan, la sobre alternance du rouge et du jaune chez les superbes Winter Banana ou les dimensions impressionnantes des grosses rainettes du Canada.

Même diversité, même enchantement pour les poires, les fines Sarteaux d'hiver rouges et vertes à côté des petites Martin Sec rivalisaient avec les longues « Curé » vertes, les grosses royales d'hiver, les Marguerites Marillat, les Jean Gaillard, les Alexandrines Doullard, pour ne citer que les plus connues.

Les exposants étaient venus nombreux de la Motte-du-Caire, de Mison, de Volonne, des Mées, de Valernes, du Caire, enfin de Sisteron.

A 15 heures, la lecture du palmarès donna les résultats suivants:

Hors concours : les Vergers de Provence des Mées ; 1er prix Imbert Gabriel, de Mison, 5.000 francs ; 2e prix, Delhomme, de la Motte, 3.000 francs ; 3e prix, Reynier, de la Motte, 2.000 francs ; 4e prix, Lagarde, du Caire, 1.000 francs ; 5e prix ex-equo, Ayasse Adolphe, de la Motte, 800 francs ; Gustave Alphonse, de Sisteron, 800 francs ; Coopérative de Saint-Georges, 800 francs.

Il y eut en outre des prix spéciaux pour les raisins et les emballages.

En résumé, excellente journée fruitière qui montra que notre département, en demeurant assez peu favorisé en toute chose, si ce n'est en sites touristiques, a tout de même d'importantes ressources au point de vue fruits qui, avec une politique d'exportation améliorée, pourraient constituer pour notre région, une source de richesse appréciable.

Ets ROUX & SIAS
Cité des Commerçants Sinistrés
EXPOSITION DE ROBES
ET MANTEAUX ENFANTS
— 20 Octobre et jours suivants —

COUPURE DE COURANT. — La société Electricité de France, ex-société Energie Electrique du Littoral Méditérranéen, informe sa clientèle des quartiers du Gand et des Plantiers, que le courant sera coupé le Dimanche 20 Octobre, de 8 heures à 16 heures, pour réparations importantes sur la ligne.

COMMISSION D'ASSAINISSEMENT DES PRIX A SISTERON. — Membres : Président : C. G. T. M. Ronay, 9, rue de la Mission ; Secrétaire : U. F. F., Mme Bouveris route de Noyers ; Combattant : M. Barjavel, la Gasette ; Retraité : M. Bergier, Place de l'Horloge ; Paysans C. G. A., M. Maldonnat, La Coste ; Prisonnier : M. Turcan E., rue de Provence ; Commerçant : M. Gondre, cours Paul Arène ; Déportés Internés : M. Latil G., rue de Provence.

En cas de réclamation, le public est prié de s'adresser à l'un de ces membres, à son choix.

VARIETES-DANCING

Comme tous les Dimanches, demain à 21 heures aura lieu, aux Variétés-Dancing un Grand Bal avec le concours du réputé « Allégria-Jazz » de Gap.

COLLECTE DE LA LAINE. — Les éleveurs de la commune sont informés que la collecte de la laine aura lieu le Jeudi 24 Octobre 1946 à huit heures.

ENTREPRISE DE PEINTURE
Badigeon — Papiers Peints
BONNEFOY & SENEQUIER
Les Combes, SISTERON (B.-A.)
Travail soigné — Exécution rapide

REPARTITION DES FARINES des AVIS DU GROUPEMENT DE Basses-Alpes. — Les commerçants procédant à des ventes de produits contre remise de tickets de pain sont informés qu'ils ne doivent plus adresser au Groupement de Répartition des Farines des Basses-Alpes les tickets pour farines simples, farines composées et biscuits, collectés au cours du mois.

Ces tickets doivent êrte remis, soit à des grossistes, soit directement aux fabriques et celà avant le 5 de chaque mois, pour permettre la centralisation par ces derniers de tous les tickets en vue de leur remise au Groupement de Répartition des Farines de leur domicile commercial, avant le 10, délai de rigueur.

Il est rappelé aux grossistes du département que le Groupement de Répartition des Farines des Basses-Alpes n'acceptera plus de tickets à partir du 10 au soir.

CHARBON de toutes provenances
AGENT
des mines de la Grand-Combe
La Mure — Briançon
TRANSPORTS
MAISON E. JOUVE
Rue Saunerie — SISTERON — Té. 7

AVIS DE CONCOURS. — L'Office Départemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre informe les Mutilés, les Pupilles de la Nation, les Anciens Prisonniers et les Déportés, qu'un concours pour le recrutement de 300 contrôleurs stagiaires masculins de l'Administration Métropolitaine des Postes, Télégraphes et Téléphones d'une part, et de 40 contrôleurs stagiaires masculins du cadre général des transmissions coloniales d'autre part, aura lieu les 19, 20 et 21 Novembre 1946 au Chef lieu de chaque département.

A titre exceptionnel, la possession du baccalauréat ou du brevet supérieur ne sera pas exigée à l'occasion de ce concuors.

Tous renseignements complémentaires seront fournis par la Direction Départementale des P.T.T. à Digne, aux postulants qui en feront la demande

Porcs Tous poids. Toutes races. Prix avantag. Ass. Mortalité. Tarif gratuit.
TEXIER Louis gare MAGNAC-VICQ (Haute-Vienne).

PRIX DU LAIT DANS LES BASSES-ALPES. — Le Préfet des Basses-Alpes communique :

A compter du 1er Octobre 1946, le prix du lait au détail, compte tenu du prix à la production, des frais de ramassage, des frais d'entretien de poterie et de la subvention est fixé comme suit :

A) — Pour les communes de Digne, Manosque, Sisteron, Forcalquier Banon, Barcelonnette, Les Mées, Peyruis, La Brillanne, Château-Arnoux, Volonne, Annot, Entrevaux, Castellane, Sainte-Tulle : le litre 12 frs 50.

B) — Pour le reste du département : le litre 13 frs 50.

DE GARDE cette SEMAINE :
Pharmacie Charpenel.
Docteur Niel.

AVIS AUX VICTIMES DE LA GUERRE — La Préfecture communique :

Les Prisonniers de Guerre, les Déportés politiques et du S.T.O., les Réfugiés et Sinistrés, les Maquisards, etc... qui relevaient précédemment des services sociaux de la Maison du Prisonnier dissoute, sont informés qu'à l'avenir toutes les demandes se référant à des questions sociales (allocations, secours, reclassement professionnel ou social, vestiaire, mobilier, etc... en résumé pour toutes questions d'aide pécuniaire ou en nature, devront être adressées à M. le Secrétaire Général de l'Office Départemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre (Préfecture des Basses-Alpes) à Digne.

Porcs à vendre 920 fr. Fco port emb. 12/90 kg. Tar. gra. Ec. *Valade* porcs *Sartat*

AVIS AUX POSSESSEURS DE JARDINS. — Il ne sera pas attribué de bons de plants de pommes de terre aux collectivités et jardins ouvriers pour la plantation de 1947. Les intéressés pourront se procurer des pommes de terre de consommation triées dont la vente est libre.

Ford
Camions disponibles
Pour tous renseignements s'adresser
GARAGE MODERNE
Francis JOURDAN
Avenue de la Gare — SISTERON

Spectacles de la Semaine :
VARIETES-CINEMA. — Cette semaine : Actualités — Documentaire et un grand film
TROUBLES AU CANADA
un film en couleurs naturelles.
Dimanche à 21 h., Grand Bal.
CASINO-CINEMA. — Actualités Documentaire et un grand film

ETAT-CIVIL

du 11 au 18 Octobre 1946

NAISSANCES

Robert Zunino, avenue de la Gare. — Domnine Josette Pinoncelly, avenue de la Gare.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Marcel Jean François Julien, cultivateur à Sisteron et Joséphine Pierrette Martin, cultivatrice, domiciliée à Saint-Martin-de-Vésubie (A.-M.).

Miguel Robleda Gonsalez, maçon domicilié à Sisteron et Simone Fernande Aimée Massot, sans prefession à Sisteron.

DÉCÈS

Marie Louise Narcisse, veuve Gallissian, 80 ans, rue Mercerie.

vous avez vendu vos
fruits
Ne laissez pas dormir l'argent que vous venez de toucher. Faites-le rapporter, achetez des
BONS DE LA LIBÉRATION
ou des
BONS DU TRÉSOR

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

Vernis
ROUGE
SOLIDE
PROPRE
LAVABLE
DROGUERIE
BERNARD
SISTERON